

## PROCES-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 JUILLET 2013

L'an deux mille treize et le douze juillet à 12 heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE-DE-RIVIERE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Yves DUCLOS, Maire.**

**Présents :** Nathalie ARRIBAS, Laurent CASTERAN, Eliane CHAUVET, Pia CRIVELLARI, Marie-Thérèse HERIVEAU, Marie-Hélène LONGEAUX, Gilbert MARTIN, Théodore MASI, Claude PLUMET, Pierre SAFORCADA, José SANCHEZ, Louis-Jean SOUEIX.

**Absents :** Joël BAYLAC, Virginie DOZ, Pierre LAY, Claudine PINTON, Serge SENSAT.

Après l'approbation à l'unanimité des membres présents du compte-rendu de la réunion du 3 juin 2013, Monsieur Laurent CASTERAN est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne l'ordre du jour.

### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

OBJET :	Rapporteur
Budget Principal - Décision Modificative n°2	Jean-Yves DUCLOS
Budget Assainissement - Décision Modificative n°1	Jean-Yves DUCLOS
Budget Local Multiservices - Décision Modificative n°1	Jean-Yves DUCLOS
Remboursement anticipé partiel emprunt Local Multiservices	Jean-Yves DUCLOS
Aménagement d'un carrefour surélevé au PR 1+380 sur la RD 21 (rue des Acacias)	José SANCHEZ
Subvention en faveur des communes du Comminges sinistrées par les inondations des 18 et 19 juin 2013	Claude PLUMET
Compte-rendu des délégations du Maire	
Informations et questions diverses	

## QUESTIONS BUDGÉTAIRES

### Budget principal – Décision Modificative n°2

Il convient de procéder à des ajustements de crédits. Monsieur le Maire propose la décision modificative n° 2 du budget principal présentée comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT		
<b>Dépenses</b>		
65 - 6574	Subvention	2 000,00 €
023 - 023	Virement	2 500,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4 500,00 €</b>
<b>Recettes</b>		
70 - 70846	Remboursement	4 500,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4 500,00 €</b>
SECTION INVESTISSEMENT		
<b>Dépenses</b>		
Op n° 17 - Art 2188	Complexe sportif	2 500,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 500,00 €</b>
<b>Recettes</b>		
021 - 021	Virement	2 500,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 500,00 €</b>

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte la décision modificative ci-dessus pour le budget principal 2013.

### Budget Assainissement – Décision Modificative n°1

Il convient de procéder à un ajustement. Monsieur le Maire propose la décision modificative n° 1 du budget Assainissement présentée comme suit :

SECTION EXPLOITATION		
<b>Dépenses</b>		
65 - 6541	Admissions en non valeurs	-6 700,00 €
023 - 023	Virement	6 700,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>
SECTION INVESTISSEMENT		
<b>Dépenses</b>		
21 - 215	Travaux	6 700,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>6 700,00 €</b>
<b>Recettes</b>		
021 - 021	Virement	6 700,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>6 700,00 €</b>

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte la décision modificative ci-dessus pour le budget Assainissement 2013.

## Budget Local Multiservices– Décision Modificative n°1

Il convient de procéder à des ajustements de crédits. Monsieur le Maire propose la décision modificative n° 1 du budget Local Multiservices présentée comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT		
<b>Dépenses</b>		
65 - 658	Autres charges	1,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1,00 €</b>
<b>Recettes</b>		
75 - 752	Location	1,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1,00 €</b>
SECTION INVESTISSEMENT		
<b>Dépenses</b>		
16 - 1641	Remboursement emprunt	45 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>45 000,00 €</b>
<b>Recettes</b>		
13 - 1318	Subvention	45 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>45 000,00 €</b>

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte la décision modificative ci-dessus pour le budget Local Multiservices 2013.

### Remboursement anticipé partiel emprunt Local Multiservices

Comme le prévoit le contrat, la commune peut rembourser ce prêt totalement ou partiellement par anticipation, sans pénalité, à chaque date d'échéance.

Aussi, le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à rembourser par anticipation la somme de 45 000,00 euros à l'échéance du 20 janvier 2014.

Le capital restant dû après l'échéance et le remboursement partiel anticipé se montera à 73 600,80 euros.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le remboursement anticipé partiel de l'emprunt local multiservices.

### AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR SURÉLEVÉ AU PR 1+380 SUR LA RD 21 (RUE DES ACACIAS)

Monsieur le Maire présente les travaux d'aménagement d'un carrefour surélevé au PR 1+380 sur la RD 21, rue des Acacias, au carrefour de la rue André Sicre et de la rue des Pyrénées, étudié par le SIVOM. Il précise que ces travaux ne peuvent pas être financés dans le cadre du pool routier. Il indique par ailleurs qu'une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne au titre des travaux d'édition.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour compte tenu d'un vote contre :

- Approuve le projet présenté
- Décide d'engager l'opération pour un montant global de **41 212,80 euros** T.T.C. dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le SIVOM.
- Approuve l'estimation prévisionnelle des travaux qui s'élève à **32 400 euros HT** soit **38 750,40 TTC**
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents liés à cette opération et notamment, la convention relative à la réalisation de ces travaux, sur les emprises routières de la route départementale.
- Autorise le SIVOM à demander la subvention au Conseil Général
- S'engage à apporter le financement nécessaire pour la réalisation de l'opération.

## **SUBVENTION EN FAVEUR DES COMMUNES DU COMMINGES SINISTREES PAR LES INONDATIONS DES 18 ET 19 JUIN 2013**

Afin de venir en aide aux communes du Comminges frappées par les inondations, la municipalité de Villeneuve-de-Rivière en plus d'avoir soutenu samedi 6 juillet l'organisation d'un concert à Villeneuve-de-Rivière par le groupe Lexie Jac propose de verser une subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 2.000,00 euros aux communes sinistrées par l'intermédiaire de l'Association Départementale 31 des Maires de France en charge de la collecte des fonds.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le versement d'une subvention de 2 000,00 euros en faveur des communes sinistrées.

## **COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

Décision du 24/06/2013 : CONVENTION DE LOCATION ENTRE LA COMMUNE ET MONSIEUR BARBAROT FABIEN

Monsieur le Maire a décidé de signer un bail avec Monsieur BARBAROT Fabien, en vertu duquel il se verra attribuer un logement de 29,58 m<sup>2</sup> situé 345 rue de la Tour (1<sup>er</sup> étage Ouest), moyennant un loyer mensuel hors charges de 239 €. Les conditions de location sont les suivantes :

- Le locataire versera un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer,
- Le locataire paiera 15,24 euros mensuels de provisions sur charges.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Un permis de construire a été délivré début juillet pour la création d'un atelier d'imprimerie de 400 m<sup>2</sup> derrière la maison de retraite. Ainsi, la société GM Numeprint pérennise son activité sur Villeneuve.
- Depuis un an et demi, l'entrée Est de la Commune a fortement évolué avec la construction de l'EHPAD le Cercle des Aînés, la création du local multiservices et l'aménagement de ses abords, et bientôt une imprimerie. Ces modifications trouvent leur pendant en zone Ouest au niveau de l'habitat avec la création de lotissements quartier Armajou. Aussi, on constate depuis 10 ans 400 habitants en

plus et 300 emplois nouveaux sur la commune qui connaît donc un fort développement.

- Projet de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) : la maison de 130 m<sup>2</sup> est fonctionnelle, bien placée en zone Ouest où se situent les lotissements Armajou. Le Conseil Général devrait prochainement délivrer l'autorisation d'ouverture, espérée pour le 1<sup>er</sup> septembre prochain. Ce serait aussi la première structure d'accueil de ce type en Comminges.

QUESTIONS / AUTRES INFORMATIONS :

- Monsieur Castéran indique qu'il y a beaucoup de sangliers, dont un a été observé rue du Carret.
- Monsieur Martin évoque le problème du chemin de Monsieur TALAVERA, suite aux inondations du 18 et 19 juin dernier. Monsieur Duclos répond que le SIVOM, par l'intermédiaire de Monsieur Fabre, s'occupait de ce dossier.

Séance levée à 12h45.

***Le Maire soussigné constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 12 juillet 2013, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 17/07/2013, conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.***

## CLÔTURE DE LA SEANCE DU VENDREDI 12 JUILLET 2013

### Liste des délibérations prises par numéro d'ordre en séance :

N°ordre	OBJET
39	Budget Principal - Décision Modificative n°2
40	Budget Assainissement - Décision Modificative n°1
41	Budget Local Multiservices - Décision Modificative n°1
42	Remboursement anticipé partiel emprunt Local Multiservices
43	Aménagement d'un carrefour surélevé au PR 1+380 sur la RD 21 (rue des Acacias)
44	Subvention en faveur des communes du Comminges sinistrées par les inondations des 18 et 19 juin 2013

### Vu le compte-rendu, les Conseillers :

**Présents :** Nathalie ARRIBAS, Laurent CASTERAN, Eliane CHAUVET, Pia CRIVELLARI, Marie-Thérèse HERIVEAU, Marie-Hélène LONGEAUX, Gilbert MARTIN, Théodore MASI, Claude PLUMET, Pierre SAFORCADA, José SANCHEZ, Louis-Jean SOUEIX.

**Absents :** Joël BAYLAC, Virginie DOZ, Pierre LAY, Claudine PINTON, Serge SENSAT.

### Signatures :